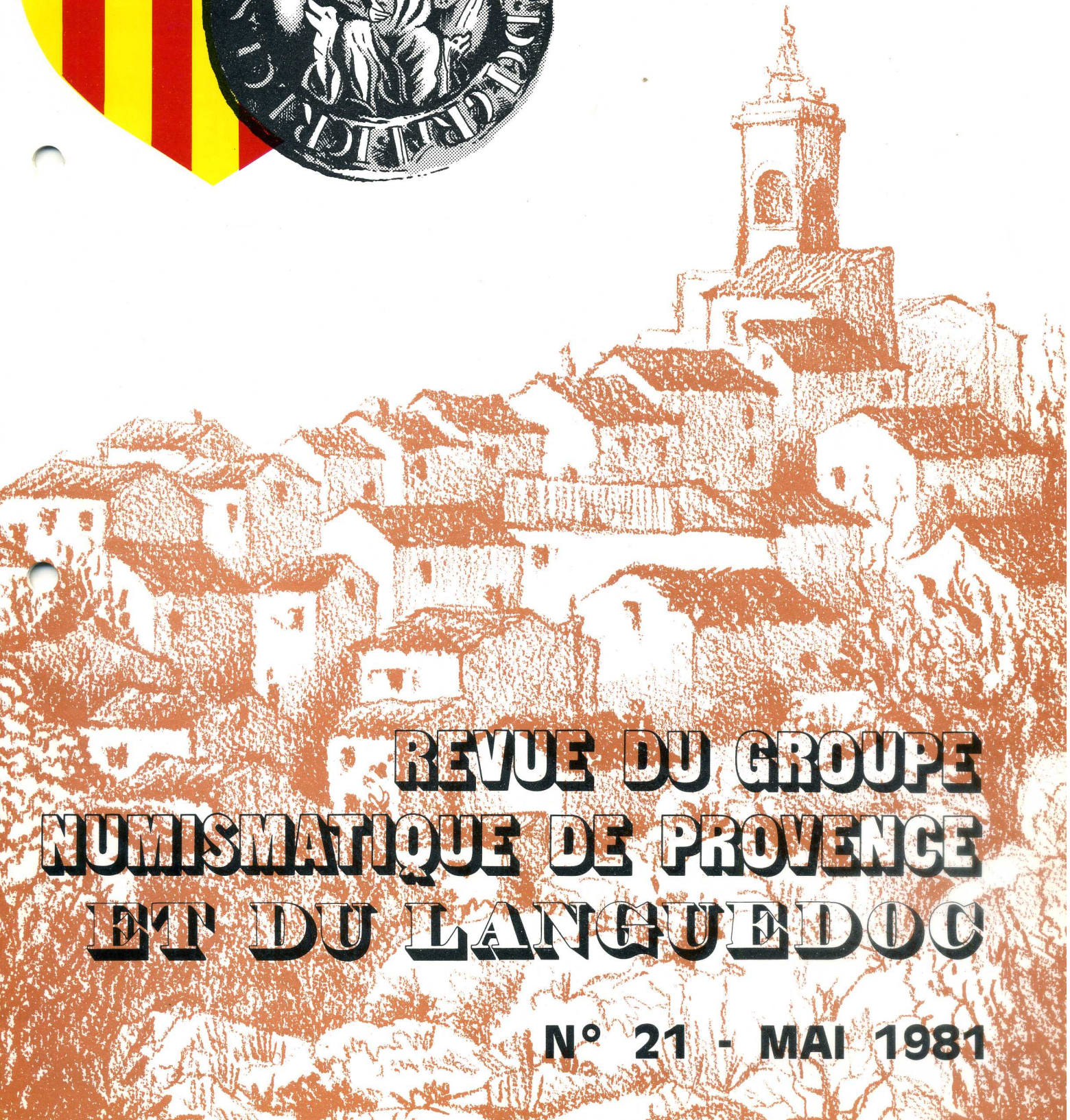


Provence Numismatique



**REVUE DU GROUPE
NUMISMATIQUE DE PROVENCE
ET DU LANGUEDOC**

N° 21 - MAI 1981

LEGENDES DU MONNAYAGE

IMPERIAL ROMAIN

UNE ETUDE DE GUY COLLIN
de la section Numismatique d'Angers

Les titulatures apposées sur les monnaies romaines, qu'elles soient d'or, d'argent ou de bronze, sont très précieuses et riches de renseignements pour qui veut se donner la peine d'approfondir le sujet.

Nous avons voulu faire ici un bref résumé de la question et aborder succinctement le problème de la signification des légendes propres au monnayage impérial romain. Une étude approfondie et détaillée de quelques unes d'entre elles fera l'objet d'un prochain article.

TITRE D'IMPERATOR

L'Impérator était le chef de la force militaire. C'était le titre que les soldats ou le Sénat décernaient au général qui rentrait triomphant dans Rome.

Sur les monnaies ce titre est quelquefois suivi d'un chiffre qui indique le nombre de victoires : **Caracalla** et **Posthume** sont les derniers à s'en être décorés. Mais à mesure que l'on avance vers le Bas-Empire, le titre d'Impérator indique les années écoulées depuis le commencement du règne. Une monnaie d'or de **Théodore II** porte **IMP XXXXII** : elle se trouve ainsi datée.



AS DE VITELLIUS "IMPERATOR" EN 69 (cohen 34)

TITRE D'AUGUSTE

Octave ayant réuni dans sa main tous les grands pouvoirs de la République, voulut se faire décerner par le Sénat et le peuple un surnom (Cognomen). Une fois Empereur il ne s'appela plus que **Caesar Augustus**.

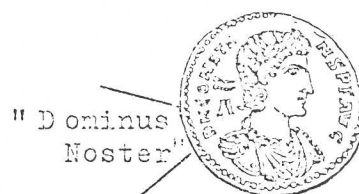
Le titre d'Auguste fut ensuite adopté par tous les Empereurs, ses successeurs ; ce titre était même décerné à la femme et aux enfants. C'est ainsi que **Claude** le donna à **Messaline**, **Vespasien** à sa femme **Domitilla**. Lorsqu'il y avait deux Augustes régnant ensemble, les monnaies portaient **AUGG** : lorsqu'il y en avait trois ou quatre, **AUGGG**, **AUGGGG**.



DUPONDIUS d'ADRIEN (cohen 111)

TITRE DE DOMINUS NOSTER

Aurélien paraît être le premier à avoir utilisé cette mention sur les monnaies impériales. **Auguste** et **Tibère** ne l'avait pas acceptée parce qu'ils considéraient qu'elle pouvait paraître blessante, vis à vis des gouvernés qui étaient ainsi assimilés à des esclaves. Le titre de **Dominus Noster** apparaît sous la forme **DN** à la place où on lit habituellement **IMP**.



CENTENIONALIS DE CONSTANS (cohen 9)

TITRE DE CÉSAR

Le titre de César, surnom de la famille des **Jules** fut donné aux personnages qui en descendaient, soit par les liens du sang, soit par l'adoption.

Ce surnom passa ensuite à la gens **Claudia**, puis on fit des Césars comme on faisait des Augustes ; le premier de ces titres indiquait l'héritier présomptif appelé à régner ultérieurement.



DUPONDIUS DE TIBÈRE (cohen 5)

TITRE DE PRINCE de la JEUNESSE

Il était synonyme de chef de l'ordre des chevaliers. Cet ordre, institué pour former un corps militaire, parvint à un degré de puissance assez grand pour devenir un corps civil distinct du peuple et du Sénat. Le César, ou héritier présomptif de l'Empire, était donc toujours Prince de la Jeunesse, et l'on trouve ce titre décerné sur les monnaies jusqu'à **Gratien**.



REVERS D'UN DUPONDIUS D'ANTONIN (cohen 6)

TITRE DE PONTIFE

Les Pontifes formaient un collège qui, selon l'époque, élisait lui-même son chef, ou le recevait du peuple ou du Sénat.

Jusqu'à **Alexandre Sévère**, il n'y eut qu'un souverain pontife : lorsque deux ou trois princes étaient à la tête de l'Empire ensemble, un seul était chargé de veiller à tout ce qui touchait aux choses sacrées.

Ensuite les Empereurs associés furent revêtus de ce titre.

Gratien aurait été le premier à renoncer au port de ce titre, incompatible avec la loi catholique.



REVERS d'un AS de NERON avec le titre de Pontife

TRIBUNAT

Le Tribunal formait une magistrature toute puissante que tout le monde brigua, à cause des prérogatives énormes qui y étaient attachées.

Le Peuple donna le Tribunal à vie à César, le Sénat le conféra à perpétuité à Auguste.

Les empereurs se déclaraient décorés de la puissance "Tribunicienne" : elle se renouvelait chaque année, à l'anniversaire du jour où elle avait été conférée pour la première fois. Cette indication est précieuse pour la datation des monnaies.

Tels sont les principaux titres portés par les Empereurs et les Impératrices sur les monnaies impériales. D'autres surnoms étaient encore donnés, en souvenir des peuples qui avaient été vaincus ou qui avaient été soumis sous le règne. Ce sont :

ARABICUS = SEPTIME SÈVÈRE

ARMENIACUS = Marie Aurèle

BRITANNICUS = Claude

GERMANICUS = Claude, Néron, Trajan

GOTHICUS = Claude II

Tiré de l'Essor Numismatique de l'Anjou - Juin 1977

MONNAIES CAROLINGIENNES

Suite de la page 7

reconnut Charles le Gros empereur ; nous avons déjà parlé de lui. Puis les monnaies d'Arnoul, roi de Germanie, donnent un point de repère, et celles de Louis l'Enfant, roi de 899 à 911, sont trop différentes des précédentes, trop voisines de celles d'Eudes et de Raoul, pour que la distinction avec les rois plus anciens du nom de Louis offre de grosses difficultés.

Plus au sud, Besançon, Lyon, Vienne, du domaine de Lothaire, avaient appartenu à Charles le Chauve après le traité de Verdun. Puis, Lyon a monnayé pour les rois de Bourgogne jurane, Conrad, Rodolphe, qui inaugura cette marque énigmatique d'un grand S dans le champ, et Henri le Noir ; Vienne et Arles, pour Boson et Louis l'Aveugle, rois de Provence. Ainsi se répartissent les monnaies.

Pour mieux faire comprendre en quoi consiste le problème du classement, je choisis un exemple. C'est la monnaie de Metz découverte et étudiée par le comte de Castellane dans la Revue numismatique de 1910. Elle porte d'un côté le



Charles le Chauve à Metz

monogramme carolin entouré de la légende GRATIA D-I REX, de l'autre METTIS CIVITAS et une croix cantonnée de huit globules, deux par deux. Ce Denier ne saurait être antérieur à l'adoption du type dit de Pîtres ; il n'est donc pas de Charlemagne, mais de Charles le Chauve, Charles le Gros s'intitulait empereur, et Charles le Simple n'a régné qu'en deçà de la Meuse ; reste Charles le Chauve.

Si nous nous reportons aux circonstances de la trouvaille, qui eut lieu à Troyes, nous voyons qu'aucune des monnaies n'est au nom d'un Karolus imperator, que la pièce qui semble la

plus récente, la mieux conservée et à fleur de coin, est un Carloman : le trésor a donc été enfoui du vivant de ce prince, et entre l'édit de Pîtres et la mort de Carloman il n'y a d'autre Charles que Charles le Chauve. On possédait déjà des monnaies au monogramme carolin et à la croix de Metz ; mais elle sont de style très bas et ont les caractéristiques de l'épigraphie du X^e siècle, de sorte qu'il avait fallu admettre, avec M. Prou, que, à l'époque des Othos, le souvenir du nom de Charles remis en honneur avait été l'occasion de ce monnayage.

Le style de la présente pièce est tout différent : c'est le beau style des lettres carolingiennes ; il convient à Charles le Chauve. De plus, on observe que la monnaie de Lothaire II, fils de Lothaire I^{er} et roi de Lotharingie, à Metz, possède ces huit globules, qui ne figurent pas sur la série d'imitation ; que de même, la monnaie de Louis le Germanique, les a conservés. Or, entre Lothaire et Louis le Germanique, se place la courte période de quelques mois, où le roi de France entra à Metz et s'y fit couronner. Ce Denier est, on le voit, un monument précieux de notre histoire nationale.

ETUDE PAR G.C.

JOURNEES ESTIVALES DE SAINTE-MAXIME

12 JUILLET - 16 AOUT

Salle Marcel Pagnol

Le rendez-vous de tous les numismates

Tables 50 F. le mètre.

Pour réserver, écrire à M. Georges Cousinié, Mas de la Pinède, 83300 Draguignan